



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Adhésion à l'Association pour l'Insertion par la Protection et
l'Entretien du Marais Poitevin (AIPEMP)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Fédération Départementale des Groupements de lutte contre les organismes nuisibles et le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen se sont associés pour fonder, lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2004, une association à caractère social et environnemental régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin (AIPEMP).

Cette association a pour objet la poursuite des actions que la FDGDON et le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen avaient engagées. Il s'agit de contribuer à l'insertion sociale et/ou professionnelle de publics en très grande difficulté par différents types d'actions d'intérêt collectif dans le Marais Poitevin :

- L'entretien d'itinéraires de randonnée situés sur le territoire du Parc en Deux-Sèvres (notamment le Plan Vélo du Conseil Général), l'entretien des chemins, conches, etc ;
- La lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes (notamment les ragondins) grâce à une équipe permanente de piègeurs, visant à préserver l'écosystème du Marais Poitevin ;
- La restauration de prairies situées dans le site classé, réalisation de travaux sur le petit patrimoine bâti et autres restaurations, et entretien du patrimoine collectif.

Ville Pôle du Marais Poitevin, la Ville de Niort souhaite, en adhérant à l'association, prolonger son implication dans ces domaines.

Il est donc proposé que la Ville de Niort adhère à l'association pour un an, cette décision devant être reconduite les années suivantes. L'adhésion vaut engagement au versement de la participation financière fixée par l'association. Le montant de la participation 2004 sera identique à celui que la Ville acquittait jusqu'alors auprès du Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen.

La Ville de Niort disposant d'un siège à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Bureau, il est proposé de désigner Monsieur Amaury BREUILLE comme représentant titulaire, et Monsieur Michel GENDREAU comme suppléant.

Lors du traitement des berges de la commune de Niort sur la Sèvre et le Lambon, les travaux de lutte contre les ragondins se feront en présence d'un représentant du SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville à l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin,
- approuver les statuts joints en annexe,
- désigner, pour représenter la Ville de Niort au sein des instances de l'Association – Conseil d'Administration, Assemblée Générale et Bureau – Monsieur Amaury BREUILLE en tant que titulaire, et Monsieur Michel GENDREAU en tant que suppléant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)